



CFDT



SNE-FSU



CGT

Motion CFDT, SNE-FSU, CGT

– Comité d'Entreprise du 27 novembre 2012 –

Part variable pour la rémunération des membres du CODIR

Lors des réunions du comité d'entreprise du 23 octobre et du 27 novembre 2012, les élus ont été informés et consultés sur « la mise en œuvre d'une part variable de rémunération destinée aux personnels en échelle J », c'est-à-dire les membres du comité de direction (CODIR). Son extension aux personnels en échelle "I" (constituant l'encadrement) est prévue pour les années à venir.

Les élus ont rendu un avis négatif unanime sur cette mesure en considérant notamment les aspects suivants :

- Alors que la direction prétend œuvrer à réduire les risques psychosociaux, les élus considèrent que la mise en place d'une telle mesure à l'ADEME est, au contraire, de nature à les renforcer :
 - en accroissant la pression que mettront les bénéficiaires de cette part variable sur leurs équipes, pour obtenir de bons résultats ;
 - en rendant le mode de rémunération inéquitable entre les personnels de l'ADEME : l'augmentation salariale des membres du CODIR étant supérieure de 33 % à celles des autres salariés de l'ADEME.
- Les élus considèrent que la nature du travail effectué à l'ADEME nécessite la contribution de la totalité des équipes. Une récompense individuelle ne permettant pas de valoriser l'effort collectif est par nature injuste.

Les élus alertent le conseil d'administration sur cette mesure et ses impacts négatifs sur la motivation des salariés et donc sur leur efficacité.

Les élus du comité d'entreprise en demandent donc le retrait.